



Mohamed Najib Boulif, ministre chargé du Transport

## “ Une Agence de la sécurité routière dans le pipe ”

**Le département finalise une série d'amendements au Code de la route. Le projet de loi portant création d'une Agence nationale de la sécurité routière a été déposé au SGG.**

**Autonews :** Les automobilistes se plaignent parfois des amendes qu'ils jugent trop excessives, avez-vous prévu cette année des changements au niveau du Code de la route ?

**Najib Boulif :** Nous avons pensé effectivement à revoir un certain nombre de clauses et d'alinéas relatifs aux pénalités et un certain nombre d'amendements dans l'ancienne loi. La révision des dispositions du Code de la route concernera les sanctions privatives de liberté, suite aux accidents corporels.

Nous avons constaté qu'il y avait quand même

quelques pénalités au-dessus de ce qu'il fallait appliquer. Je vous donne un exemple flagrant. Quand il y a un accident, la police procède au retrait du permis du conducteur et son dossier est envoyé au tribunal. La procédure peut prendre des mois, voire des années.

En fin de parcours, le juge décide si la faute incombe ou pas au conducteur. Ce dernier peut être un professionnel ou non qui s'est vu privé de son permis durant tous ces mois alors qu'il fallait délibérer au préalable de la culpabilité ou de son innocence. Cela n'est plus permis. En plus, il y a des éléments qui ont trait à la nature même de la faute commise. Le système de retrait des points a été aussi revu. Le volet de la formation également. Nous avons essayé de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'aberration avec ce qui existe dans les autres lois des autres ministères pour homogénéiser la structure juridique de tous les aspects relatifs à la sécurité routière.

**Autonews :** Lors de la 61<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée générale du Comité national de prévention des accidents de la circulation (CNPAC), vous avez annoncé la création d'une agence dédiée à la sécurité routière ... ?

**Najib Boulif :** Effectivement, notre département

avait engagé un ensemble de réformes dont le projet de loi portant modification du CNPAC en Agence nationale de la sécurité routière, élaboré dans le cadre d'une approche participative. Ainsi, nous souhaitons créer une agence dédiée à la sécurité routière. Actuellement, nous avons le CNPAC, mais aussi le ministère avec ses différentes directions : direction des routes, direction des systèmes d'information, direction de la sécurité routière, qui travaillent sur la question de la sécurité routière. Souvent, il y a des doublons, des actions qui ne sont ni intégrées, ni coordonnées. De ce constat, et à l'instar de ce qui se fait dans les autres pays, nous avons besoin d'une agence qui chapeaute l'ensemble des activités de manière à optimiser les actions menées pour améliorer concrètement la sécurité routière. Nous saisirons cette occasion aussi pour optimiser les prévisions, le budget et les ressources humaines nécessaires à ce travail. L'agence aura un statut spécial qui motivera les agents et augmentera leur productivité.

Le projet de loi est au niveau du Secrétariat général du gouvernement (SGG), il doit entrer incessamment dans le circuit d'approbation. J'espère qu'au courant de cette année, nous bouclerons ce projet ambitieux.

*Propos recueillis par Saad Zeroual*